

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le treize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine, Messieurs DAPRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absent excusé : Madame MAZIERE Audrey

Convocation et affichage : 08/10/2020

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2020 et le soumet à approbation.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2020.

1. DELIBERATION CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UNE PASSERELLE DE SAINT-MICHEL AU PLANTIER

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'une passerelle et de ses accès permettant de relier Saint-Michel au Plantier. Ainsi, la Mairie et l'Ecole Primaire seraient facilement et de façon sécurisée accessibles, à pied ou à vélo (pas de véhicule motorisé), depuis l'Est de Bevons, sans emprunter la route départementale RD946.

Ce projet consiste à implanter :

- Une passerelle avec garde-corps,
- Des enrochements et supports nécessaires,
- Des voies d'accès Est et Ouest avec apport 0/20 compacté,
- Une clôture délimitant la voie d'accès Est.

Monsieur le Maire présente le devis de la Société SAS BATRAMA CLARES d'un montant total de 22710 € HT pour une passerelle de 1 m de large et de 29210 € HT pour une passerelle de 2 m de large. Il précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention du Département (FODAC 2020) à hauteur de 55% pour un plafond de 13100 €.

Ainsi, il propose un financement du projet de la façon suivante :

Dépenses passerelle de <u>1 m</u>	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en €
Aménagement d'une passerelle de Saint-Michel au Plantier	22710	Département	55,0%	12490,50
		Autofinancement	45,0%	10219,50
Total (coût du projet)	22710	Total		22710

Dépenses passerelle de <u>2 m</u>	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en €
Aménagement d'une passerelle de Saint-Michel au Plantier	29210	Département	44,8%	13100
		Autofinancement	55,2%	16110
Total (coût du projet)	29210	Total		29210

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'aménagement d'une passerelle de 1 mètre de large de Saint-Michel au Plantier,
- Approuve le plan prévisionnel de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- Autorise le Maire à lancer sitôt la demande de subvention auprès du Département (FODAC 2020),
- Charge le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation.

2. DELIBERATION CONCERNANT L'OFFRE DB TELECOM

Monsieur le Maire présente le dossier DB TELECOM intitulé « Actualisation de vos offres, audit n°20200922-29410 » qui concerne la préparation à la norme IP des équipements de la Mairie et de l'Ecole dans le cadre de l'installation de la fibre.

L'audit a été lancé par téléphone en juillet 2020 et présenté par visioconférence par Monsieur Christian ROCHE le 22 septembre 2020.

Monsieur le Maire indique qu'en fin de rendez-vous, il signe le document référencé ci-dessus alors qu'il ne détient aucune délégation du Conseil Municipal pour ce faire et qu'il engage la Commune de Bevons pour 24 à 63 mois.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de délibérer concernant l'offre de DB TELECOM, voire de consulter d'autres fournisseurs et de soumettre en temps utiles les différentes propositions à délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ne retient pas l'offre de DB TELECOM, et autorise le Maire à consulter d'autres fournisseurs avant de procéder à une nouvelle délibération concernant l'adaptation des équipements de la Mairie et de l'Ecole dans le cadre de l'installation de la fibre.

3. DELIBERATION CONCERNANT LES CONVENTIONS AVEC L'EREA

Monsieur le Maire présente les conventions pour l'année scolaire 2020-2021 entre la Mairie et l'EREA concernant l'utilisation du gymnase (7 €/h) :

- Pour les activités d'Education Physique et Sportive (EPS) de l'école primaire les vendredis après-midi (hors vacances scolaires),
- Pour la pratique du Handball les samedis après-midi (hors vacances scolaires)

ainsi que celles pour l'année scolaire 2019-2020, pour régularisation.

Le Conseil, à l'unanimité,

- Valide la convention entre la Mairie et l'EREA pour l'année scolaire 2020-2021 pour les activités EPS de l'école primaire,
- Valide la convention entre la Mairie et l'EREA pour l'année scolaire 2020-2021 pour la pratique du Handball,
- Valide, rétrospectivement, la convention entre la Mairie et l'EREA pour l'année scolaire 2019-2020 pour les activités EPS de l'école primaire,
- Valide, rétrospectivement, la convention entre la Mairie et l'EREA pour l'année scolaire 2019-2020 pour la pratique du Handball,
- Autorise le Maire à signer ces quatre conventions.

4. DELIBERATION CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLU, DE DOCUMENT D'URBANISME ET DE CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et Un Urbanisme Rénové (ALUR) publiée le 27 mars 2014 s'inscrit dans la réforme des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire.

Elle contient des mesures en matière d'urbanisme visant à accroître l'effort de construction de logements, tout en freinant l'artificialisation des sols et en luttant contre l'étalement urbain.

L'article 136 de la loi ALUR précise que les EPCI qui n'ont pas la compétence en matière de PLU, de

document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale deviendront compétent le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI, soit le 1^{er} janvier 2021.

Un quart des communes représentant au moins 20% de la population peuvent s'y opposer.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Bevens a comme document d'urbanisme une carte communale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale aux communautés de communes et aux communautés d'agglomérations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **S'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale aux communautés de communes et aux communautés d'agglomérations.**
- **S'oppose au transfert de la carte communale de la commune de BEVONS à la CCJLVD.**

5. QUESTIONS DIVERSES

- **ATTRIBUTION D'UN DON A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DES ALPES MARITIMES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour effectuer un don à l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes dans le cadre du Cataclysme survenu récemment dans les Alpes Maritimes.

Après recueil des propositions de l'ensemble des Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire propose de faire un don de 750 € à l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal Approuve l'attribution d'un don de 750 € à l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes et autorise le Maire à effectuer le virement de 750 € sur le compte « collecte dons ADM06 ».

Réunions :

- SDE04 du 09/09 : présentation du SDE04
- SIVU du 10/09 : CR diffusé :
 - Contribution de la commune de Bevens de 10 € par habitant soit 2940 €
 - Finalisation du nettoyage des bassins à faire
 - Broyage des espaces verts sur le petit bassin de Bevens à réaliser
- Conseil Départemental / Contractualisation CCJLVD du 28/09 : contact pris avec Madame Marie-Ange Port Levet :
 - FODAC 2020 : demande de subvention pour la passerelle à finaliser et transmettre avant le 31/10
 - Création office de restauration scolaire : un dossier d'intérêt supra communal (car RPI) peut relever des contrats mais, sur ce type d'équipement, le cumul Région / Département n'est pas possible
- Visite terrain avec Etienne Duchatel de l'Office National des Forêts le 30/09
- CCJLVD Commission Ordures Ménagères le 30/09
- Visite terrain de ENEDIS et SARE pour travaux d'électrification le 02/10
- Bureau (01/10) et réunion de la Communauté des Communes (08/10) :
 - Transfert compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme et de carte communale
 - Étude économique sur le territoire de la CCJLVD et faisabilité de la ZA d'Aubignosc
 - Mise en place redevance spéciale (EREA exclue car 1000 L/semaine)
 - Avenant relatif à la collecte, au tri et au conditionnement des cartons bruns pour intégrer Bevens du 01/11 au 31/12/2020 adopté à l'unanimité. Nécessité de récupérer les 3 conteneurs de l'EREA à réception du chalet
 - Lancement du marché ordures ménagères à compter du 01/01/2021
 - Convention caisson d'équarrissage
 - Plan de financement de l'opération d'optimisation des déchets. Le Maire de Bevens a été le seul à s'opposer à ce plan (colonnes OMR).

Entretiens et travaux réalisés

- Chauffage de la Salle Cœur de Village démarré le 13/10

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Récupération de l'ancien transformateur pour stockage matériel : réponse attendue en novembre
- Travaux de voirie du chemin de la Combe à réaliser après l'intervention d'ENEDIS
- Remplacement des lampadaires accidentés prévu fin octobre / début novembre
- Maintenance de la chaudière à gaz de l'école prévue le 16/10 par Climax
- Intervention de Pasquito sur les problèmes de corrosion sur les vannes de la PAC/CTA + déchirure d'une gaine
- Maintenance de la pompe à chaleur de la salle Cœur de Village prévue le 20/11 par Climax
- Rénovation arrêt de bus Quartier Saint-Michel : appel à volontariat
- Nettoyage des fossés au bas de l'EREA et à la Bastie

Divers

- Compromis de vente du terrain du lotissement « Lou Coulet » signé, permis de construire déposé
- Dépôt de plainte en la Gendarmerie de Sisteron suite à dépôt de débris à proximité de la station d'épuration sur terrain communal
- Suppression d'arrêts de bus du transport scolaire dans la Vallée du Jabron (resterait 1 par village) : demandes d'intervention des Maires du RPI auprès de la Région et de tous les Maires de la vallée auprès du Sénateur
- Demande de réservation de la salle Cœur de Village pour exposition « vitraux » en juin 2021

La séance est levée à 21h35

Le Maire,

Marc HUSER

